

**BANQUE DE FRANCE**  
**DÉCISION DU GOUVERNEUR**

D.R. n° 2020-02

du 29 janvier 2020

Organisation des directions générales de la Banque de France  
Concerne la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau

Section : 0.2.1

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

**DÉCIDE**

- Article 1er :** La direction des grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP) est renommée direction informatique des Évolutions pour les Services à l'économie (DIESE).
- Article 2 :** L'avant dernier tiret de l'article 2 de la décision réglementaire n° 2019-23 est remplacé par : « la direction informatique des Évolutions pour les Services à l'économie (DIESE) qui pilote et coordonne la modernisation et la maintenance des applicatifs relevant des activités exercées par la DGSER et dans le Réseau ; ».
- Article 3 :** La présente décision réglementaire prend effet à la date de sa publication.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU